



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), Sandrine MARTINY (donne pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Jérôme LECERF (donne pouvoir à LUDOVIC LEDUC) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Laurence BERNARD TANGUY Date de la convocation : 18 février 2025
Délibération n°25.1.10	FINANCES Affectation des résultats du CA 2024 - budget annexe lotissements divers

Conformément à l'article L23-11-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Administratif. **Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2024 clos procéder à l'affectation des résultats 2024.**

Le tableau d'exécution du budget 2024 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	170 065.03 €
RECETTES	0.00 €
DEFICIT avant affectation du résultat	170 065.03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	0€
RECETTES	0€
EXCEDENT sur réalisé	- €

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la présentation en commission des finances le 29 janvier 2025 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **CONSTATE** le déficit de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024 pour **170 065.03 €** ;
- **CONSTATE** l'excédent d'investissement 2024 pour **0 €**.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20250224-25110bis-DE Reçu le 27/02/2025